

Avusy, le 5 novembre 1979



COMMUNE D'AVUSY

CADASTRE

Reçu le:

- 7 NOV. 1979

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR
 ET DE L'AGRICULTURE
 Commission Cantonale
 de Nomenclature
 Cadastre
 Case postale 36
 1211 GENEVE 8

Concerne : Dénomination de chemins.

Messieurs,

Je me réfère à votre lettre du 21 août 1979, concernant trois chemins qui sont encore sans dénomination dans la région de Sézegnin.

Après examen du problème, je vous propose les solutions suivantes :

a) Chemin non carrossable quittant le village de Sézegnin en direction de la Laire :

Depuis plusieurs générations, ce chemin est connu sous le nom de CHEMIN DU BIDOLLET. Dans ce cas, je pense qu'il convient d'officialiser cette dénomination.

b) Chemin carrossable avec revêtement, reliant la route du Creux-de-Boisset à la route de Sézegnin.

Pour ce nouveau chemin issu du remaniement parcellaire, je pense au nom de CHEMIN DES CHAMPS POINTUS, puisque là également, cette région est connue sous cette dénomination par les gens de la commune.

c) Chemin en terre, non carrossable, parallèle au chemin mentionné sous lettre b) :

Ce chemin étant situé dans la zone d'extension des gravières, il est probablement appelé à disparaître. En conséquence, je pense qu'il n'est pas opportun de lui attribuer une dénomination.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

J.-P. Terrier, maire

CV 58513

CV 58521